|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE *Travail- Liberté-Patrie* |
|  |  |  |

 **Conseil des droits de l’homme**

**33ème Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)**

**07 au 17 mai 2019**

**Examen du rapport de la Côte d’Ivoire**

**Déclaration de la délégation togolaise**

 *Genève, le 07 mai 2019*

 *(14h30-18h)*

**Monsieur le Président,**

La délégation togolaise souhaite la cordiale bienvenue à la délégation Ivoirienne à ce 3ème cycle de l’Examen Périodique Universel.

Le Togo salue l'adoption de plusieurs mesures législatives et règlementaires qui s’inscrivent dans le cadre de la consolidation de l’Etat de droit et des droits de l’Homme notamment l’adoption de la nouvelle loi régissant le Conseil National des Droits de l’Homme conformément aux principes de Paris, la création d’un Secrétariat d’Etat chargé des Droits de l’Homme et la création du Comité interministériel de suivi de l’application des instruments internationaux relatifs aux Droits de l’Homme.

Par ailleurs des progrès remarquables réalisés en vue du renforcement de l’inclusion et de la cohésion sociale méritent d’être soulignés.

Le Togo souhaiterait formuler les recommandations suivantes à la partie ivoirienne à savoir :

* La ratification du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques en vue d’abolir la peine de mort, adopté à New York, le 15 décembre 1989 ;
* La ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapée, adopté à New York, le 13 décembre 2006 ;
* La ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adopté à New York, le 8 septembre 1992.

La délégation togolaise souhaite plein succès à la Côte d’Ivoire dans la mise en œuvre des recommandations issues du présent EPU.

**Je vous remercie**